EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2022.069

L'an deux mil vingt deux, le vingt-deux novembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 13
Procurations	: 0
Votants	: 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2022

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration : /

Objet :
Tarifs municipaux 2023

Absente excusé : Mme MAITREPIERRE Aline

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CHAPUIS Philippe

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des services municipaux qui seront applicables en 2023.
Compte-tenu des nécessités de service public, notamment le fait de garantir un accès facilité des administrés aux salles municipales et autres services, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs applicables en 2022 pour l'année 2023

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition précitée.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 24 novembre 2022

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Philippe CHAPUIS

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 25 novembre 2022